



TERMES DE REFERENCE

*Missions de supervision de la collecte des données de l'enquête nationale de référence de suivi des indicateurs du **PROSEHA** au Niger*

Du 29 décembre 2019 au 2 janvier 2020

I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION DE L'ENQUETE

Dans le cadre de la phase 1 du PROSEHA 2016-2030, l'Institut National de la Statistique (INS), a réalisé en 2018, à la demande du Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement (MHA), une enquête pour l'établissement d'une situation de référence des principaux indicateurs du projet.

Les résultats de cette enquête ont fait ressortir que 6,6% de la population a accès à une eau potable gérée en toute sécurité pour la boisson. En considérant le milieu de résidence, on constate que plus de 35,4% des personnes vivant en milieu urbain ont accès à ce type d'eau contre 1,01% des personnes en milieu rural.

Toujours selon la même source, 26,49% de la population ont accès aux services élémentaires de l'eau (service basique), dont 55,93% en milieu urbain et 20,95% en milieu rural. Quant à l'utilisation du service limité de l'eau potable, il concerne 24,76% de la population avec une différenciation selon le milieu de résidence (28,74% en milieu urbain contre 4,26% pour le milieu rural).

En ce qui concerne l'assainissement, 23% de la population utilise des latrines améliorées, soit 78,2% en milieu urbain contre 12,2% en milieu rural. Aussi, 4,1% des ménages utilisent des installations d'assainissement sécurisées, avec 19,6% pour le milieu urbain contre 1,1% pour le milieu rural. L'utilisation des services élémentaires d'assainissement concerne 12,5% de la population avec un écart important entre les milieux de résidence (39,4% en milieu urbain contre 7,3% pour le milieu rural).

Ces résultats ont permis de constater que la majorité des ménages nigériens consomment de l'eau de mauvaise qualité, font la défécation à l'air libre et utilisent des installations limitées de lavage des mains. C'est pour suivre l'évolution de ces différents indicateurs que le Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement (MHA) a sollicité l'INS pour mener cette enquête sur l'ensemble du territoire national.

Ainsi, cette enquête permettra au Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement (MHA) de suivre le niveau de performance du PROSEHA.

Dans le souci d'obtenir des données de bonne qualité et de bien suivre le déroulement de la collecte sur le terrain, des missions de supervision seront effectuées à l'intérieur du pays suivant trois axes (3) axes :

1. - **AXE 1** : Agadez-Tahoua;
2. - **AXE 2** : Zinder-Maradi;
3. - **AXE 2** : Niamey-Tillabéri-Dosso.

II. OBJECTIFS VISES A TRAVERS LES MISSIONS DE SUPERVISION

L'objectif général de ces missions de supervision est de se rendre compte du déroulement de la collecte des données sur le terrain et surtout de leur qualité en vue de contribuer à une meilleure exécution de l'enquête.

Plus spécifiquement il s'agira de :

- se rendre compte de l'état d'avancement de la collecte des données sur le terrain ;
- vérifier si les instructions données lors de la formation sont respectées notamment en ce qui concerne la formulation des questions et le remplissage du questionnaire ;
- relever les difficultés et les problèmes rencontrés au cours de la collecte et partager, s'il y a lieu, ces problèmes avec les autres équipes de supervision et du niveau central ;
- rendre compte au niveau central de l'évolution des travaux de collecte.

II. RESULTATS ATTENDUS

Au terme de ces missions, les résultats suivants sont attendus :

- l'état d'avancement de la collecte des données sur le terrain est connu ;
- le respect des instructions pour la formulation et le remplissage du questionnaire est vérifié ;
- les difficultés et problèmes rencontrés sur le terrain sont relevés, solutionnés et partagés avec les autres équipes de supervision et le niveau central ;
- une situation de l'évolution des travaux de collecte est faite.

III. PERSONNEL

Les missions de supervision dureront cinq (5) jours à compter du **29 décembre 2019**. Le retour est prévu pour le **2 janvier 2020**.

AXE 1 : Agadez-Tahoua:

- Idi Harouna, DER/INS
- Yacouba Altiné, DCMIS/INS;

AXE 2 : Zinder-Maradi :

- Ibrahim Amadou Tawaye, DCMIS/INS ;
- Sidi Aboubacar, DS/MH/A;

AXE 3 : Niamey-Dosso-Tillabéri :

- Boureima Hamidou, DER/INS ;
- Amadou Mahamane Djaffarou DS/MH/A.

IV. LOGISTIQUE

Répartition des véhicules de la supervision :

AXE	N° Véhicule	Nom et prénom Chauffeur
AXE 1 : Agadez-Tahoua		
AXE 1 : Diffa-Zinder-Maradi		
AXE 2 : Niamey-Dosso-Tillabéri		

